



Mise a pied quel son les procedures

Par **ghiloo**, le **22/03/2015** à **15:25**

bonjour
j ai étai surpris avec des invendu en sortant de mon
travail le responsable adjoint ma dit verbalement que j
était mis a pied j aimerai savoir si je doit aller
travaillé et comment sa se passe la mise a pied serais
je r envoyer définitivement
vais je avoir droit au assedic.
merci d avance.

Par **P.M.**, le **22/03/2015** à **15:46**

Bonjour,
Vous ne pouvez plus normalement aller travailler mais vous auriez dû exiger un écrit pour confirmation de la mise à pied conservatoire qui je l'espère vous parviendra rapidement avec la convoction à une netretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au liecenciement (pour faute grave)...
Je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devra être rappelée dans la convocation...
Pendant la période de mise à pied conservatoire qui dure le temps de la procédure, vous ne serez pas payé, sauf si finalement vous n'étiez pas licencié pour faute grave...
Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi, sous réserve de répondre aux conditions d'ancienneté d'affiliation...

Par **diva35**, le **23/03/2015** à **01:14**

bonjour, j ai reçu un courrier de mon employeur qui me dit: compte tenu des faits qui vous sont reprochés, leur nature, comme leur gravité,nous vous notifions votre mise à pied à titre

conservatoire immediate et ce, jusqu'à la décision à intervenir.et que je suis convoqué à un entretien à la suite duquel nous sommes susceptibles de prendre à votre rencontre une sanction pouvant aller jusqu'à mon licenciement. L 1232-2.

Que veux dire que je suis déjà licenciée???

j'ai eu un échange vif avec une collègue qui m'a insulté de conne et je suis parti la voir et j l ai pris par sa bleuse mais je ne l'ai pas frapper. je mérite vraiment cette sanction. merci

Par **P.M.**, le **23/03/2015** à **08:55**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **ghiloo**, le **26/03/2015** à **12:18**

bonjour j ai été mise a pied samedi pour des invendu que j ai pris je me suis présenter a mon travail lundi en ma dit que je devait recevoir ma convocation en et jeudi et je nais toujours rien reçus est ce normale je travail dans une restauration rapide merci d avance

Par **P.M.**, le **26/03/2015** à **12:48**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...